



Mardi 30 septembre 2014

Pourquoi la grève du 14 octobre en réaction au projet de loi relatif à la santé ?

[Consultez ici le communiqué des 5 intersyndicales](#)

Le 14 octobre prochain, les 5 intersyndicales représentatives des médecins, chirurgiens, biologistes et pharmaciens des Hôpitaux appellent à un mouvement de grève des soins non-urgents.

Notre communiqué commun reprend un mot d'ordre de protestation sur la « gouvernance » hospitalière, exigeant en particulier que les médecins puissent trouver toute leur place en ce qui concerne :

- le règlement intérieur de la CME ;
- la désignation des médecins du directoire et la place des représentants des médecins au conseil de surveillance ;
- la nomination des chefs de pôle ;
- la nomination des praticiens hospitaliers par le Centre national de gestion, après avis du chef de pôle, de la CME et du directoire.
- la redéfinition des missions des pôles, des services et des équipes médicales.

Au-delà de ces revendications partagées, de nombreux autres sujets de revendication sont portés spécifiquement par le SNAM-HP et la CMH (alliés au sein de l'Union syndicale "Convergences-HP") afin d'assurer la défense de nos conditions d'exercice. La fausse concertation actuelle avec la DGOS doit maintenant faire place à l'ouverture de réelles négociations.

Nous demandons ainsi de manière concrète :

- la mise en place d'un **statut rénové** respectueux de notre temps de travail et de nos conditions d'exercice, et non pas de nouvelles obligations contre-productives au sein de groupements hospitaliers de territoire irréalistes et dogmatiques (niant notamment tout l'esprit de ce que doit être une coopération entre professionnels) ;
- la mise en place de mesures réelles **d'attractivité et de fidélisation** avec incitations salariales à destination des médecins, revalorisation de notre pouvoir d'achat (en baisse constante depuis 20 ans), et assouplissement des mesures de prolongation volontaire d'activité au-delà de l'âge actuel de départ à la

retraite ;

- la revalorisation des modalités de **retraite complémentaire** pour les hospitalo-universitaires sur la part hospitalière ;

- la garantie **d'indépendance des modalités du DPC**, respectant l'expertise des médecins, rétablissant la place des commissions scientifiques indépendantes et des conseils nationaux professionnels.

Contrairement aux ambitions annoncées, le sens de la stratégie nationale de santé sur le parcours de soins et la place du service public hospitalier ne sont pas retrouvés ! Un véritable parcours de soins de qualité pour le patient a pour corollaire pour les professionnels des exigences en termes de formation, de rémunération, de tarification ou d'outils budgétaires, et de recherche en santé publique et en économie de la santé.

Refusons la logique technocratique de cette loi de santé vexatoire qui n'amende pas la loi HPST et la transforme même en loi HPST-Plus !

Pr Roland Rymer - Président de CONVERGENCES-HP

Dr Norbert Skurnik - Président de la CMH

Pr Sadek Beloucif - Président du SNAM-HP

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)